



Comment réclamer ses droits de succession

Par **popowicz**, le **02/03/2008** à **18:22**

comment faire pour réclamer sa part des biens lorsque un des parents décède et qu'il n'y a pas eu de testament de fait de son vivant ? ma mère est décédée sur son travail d'un arrêt cardiaque mon père touche une rente pour son décès et moi-même et mon frère nous avons rien percus pour son décès est-ce normal et comment faire pour avoir sa part car je n'ai plus de lien avec mon père que dois-je faire et où m'adresser pour accéder à ses biens et il est normal qu'il y ait que mon père qui perçoive une indemnité pour l'accident de ma mère, et comment savoir de quoi réellement ma mère est décédée car mon père me dit un coup que c'est une rupture d'anévrisme et un coup après d'un arrêt cardiaque aidez-moi si vous pouvez car tout cela me rend extrêmement malade. merci cordialement Steph

Par **Visiteur**, le **05/03/2008** à **00:09**

Je ne suis pas médecin, mais je pense qu'une rupture d'anévrisme est souvent confondue avec un accident cardiaque. Vous n'avez pas obligatoirement droit à quelque chose parce que votre Mère est décédée. Votre Père peut-être le seul concerné par la succession de votre Mère, sans testament car la moitié du patrimoine commun lui appartient et il a le choix entre 25% des biens du défunt ou 100% de la succession en usufruit (ou usage). C'est cette 2ème option la plus souvent retenue, ce qui permet au survivant de conserver les mêmes conditions de vie après la perte de son conjoint. Nous n'héritons vraiment qu'après la perte de nos 2 parents. Si la succession comporte de l'immobilier ou est importante, vous aurez sans doute des documents à signer.